

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014**REUNION PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h 25'

M. LE PRESIDENT.- M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Non

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Non

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Non

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Non

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

III.- Communication de Monsieur le Président.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de ce jour ainsi que la recharge de votre agenda pour l'année 2015.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2014.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2014.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2014).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

(Voir rapport)

Document 14-15/001 : Budget provincial 2014 – 4^{ème} série de modifications.

Document 14-15/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2014 – 4^{ème} série.

Document 14-15/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2015.

Document 14-15/004 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2015.

Document 14-15/005 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2015 – 1^{ère} série.

M. LE PRESIDENT.- Hier, nous avons entendu les réponses des Députés provinciaux aux interventions qui ont eu lieu ces 20 et 21 octobre qui portaient sur des spécificités relevant de leurs compétences directes ainsi que les interventions des Chefs de groupe sur les documents budgétaires 2014 et 2015.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014

J'invite M. le Député provincial Robert MEUREAU à la tribune, pour nous faire part des réponses du Collège provincial aux interventions des chefs de groupe et aux documents budgétaires.

M. Robert MEUREAU, Député provincial (à la tribune). – Et bien. Merci M. le Président. Chers Collègues, Mme la Directrice générale provinciale, M. le Gouverneur, Chers amies, Chers amis et surtout chers Collègues, nous voici donc arrivés au terme de notre session budgétaire annuelle.

Avant de commencer, je ne vais pas remplir un devoir mais satisfaire un plaisir. Le plaisir c'est de saluer l'énorme travail qui a été fourni par l'ensemble des services, à travers ces services, je veux saluer Mme la Directrice générale provinciale et toute son équipe, je veux saluer aussi M. le Directeur financier provincial et son équipe et le Directeur du Service du Budget et son équipe! Tant qu'on est aux remerciements, je salue également notre collègue Valérie JADOT pour le rapport complet mais tout à fait objectif et qui allait droit au but par rapport au travail qui a été fourni par la Commission des Finances. Je pense que c'est un merci, je l'ai entendu, qui est adressé de manière tout à fait unanime par l'ensemble des Conseillers.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais situer mes propos dans un strict débat sur le budget provincial et rien que celui du niveau provincial non celui d'un autre niveau de pouvoir. Il convient ainsi de « regarder avant tout dans notre assiette » si l'on veut éviter tout débat inutile et stérile et demeurer dans le positif et concret de la Province de Liège! Néanmoins, je puis partager les critiques formulées à l'égard des normes SEC 95 et 2010 édictées par l'Europe, qui nous imposent un standard comptable commun. Ces normes induisent ainsi des effets pervers qui limitent notre capacité d'investissement alors que nous maîtrisons notre dette. Il conviendrait d'assouplir ces normes et nous nous associons bien entendu à ceux qui militent dans cette voie.

Tout d'abord, je voudrais rappeler le cadre financier dans lequel nous travaillons. Faisons aussi une brève analyse financière de nos comptes.

Nul ne peut oublier la crise économique et financière de 2008 et ses effets négatifs sur les finances provinciales.

Cette crise a engendré des résultats négatifs à l'exercice propre durant plusieurs exercices, singulièrement de 2010 à 2012.

C'est dans ce contexte difficile que la Province de Liège a choisi de définir de manière très précoce ses axes prioritaires. Elle s'est donc recentrée très tôt sur ses métiers de base.

En parallèle, nous avons instauré un contrôle pointu de ses dépenses de fonctionnement que nous limitons strictement dans le cadre de balises budgétaires définies en interne. Bref, nous avons pris nos responsabilités tant en termes de dépenses que de recettes!

Cela nous place dans un contexte financier qui permet à notre Directeur financier provincial de tirer une conclusion qui ne peut souffrir d'aucune contestation et je le cite : « La

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014

confiance est de mise mais la vigilance doit être quotidienne ».

J'en viens donc au budget 2015. Il se construit quant à lui dans un contexte légal qui tient évidemment compte des nouvelles déclarations de politique régionale et communautaire. Ainsi, il tient compte de son aspect supracommunal mais aussi des transferts de compétence en matière de logement et d'énergie qui ont évidemment un impact sur notre budget provincial.

La volonté politique de la Wallonie est de traduire, dès 2015, en obligations applicables aux Provinces, ce que nous à Liège avons déjà décidé depuis plusieurs années via nos actions supracommunales. Nous avons donc été proactifs et même suivis !

La Déclaration de politique régionale de 2014 prévoit que 20% du montant du fonds des provinces doivent être affectés à des actions supracommunales. La moitié dudit montant, soit 10% devra être affectée à des dépenses liées au financement du fonctionnement des zones de secours.

En ce qui concerne plus spécifiquement cette problématique des zones d'incendie, je rappelle d'ailleurs que dès 2014, notre Assemblée a décidé d'allouer aux communes qui l'ont souhaité bien entendu, une avance remboursable en 10 ans sans intérêt, afin de leur permettre d'assumer sans obérer leur trésorerie, le paiement des factures en retard dont elles étaient redevables pour les années 2007 à 2011. Ce sont plus de 7.000.000 € qui sont ainsi avancés aux communes, essentiellement à charge du budget 2014.

La Région wallonne s'inscrit donc dans la volonté de la Province de Liège de pratiquer une logique de supracommunalité déjà amorcée lors de la précédente législature. Nous participons - et je salue son co-Président - au sein de l'ASBL Liège Europe Métropole concrètement à notre politique de supracommunalité.

En outre, la Déclaration de Politique Régionale confirme le rôle significatif des provinces dans le paysage institutionnel cela a été largement souligné.

Fini donc le temps des spéculations sur notre avenir, place au renforcement des synergies dans une belgitude assumée : « l'union fait la force » dit-on.

J'en viens maintenant au cœur du budget ordinaire... A ceux qui prétendent que notre budget 2015 est provisoire, je répondrai très simplement que nous travaillons dans la stricte légalité.

Nous appliquons les règles en vigueur au moment où nous alignons les chiffres.

La Cour des Comptes le souligne d'ailleurs elle-même. A la légalité, ajoutons une gestion en « bon père de famille » donc teintée d'une certaine prudence.

Il faut signaler que des zones d'incertitudes persistent et je les qualifie souvent de manière imagée, comme des « épées de DAMOCLES ». Je veux parler de : l'évolution de la dotation du fonds des provinces, j'y reviendrai. Il faut s'attendre dans un avenir proche, à une

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014

réduction, toujours inconnue à ce jour. Nous respectons ici aussi la circulaire en la matière au moment de la conception de notre budget ; le contentieux relatif à la taxe industrielle compensatoire ; l'affaire BELGACOM-CONNECTIMO et les conséquences du démantèlement de l'outil industriel du bassin sidérurgique. Ces incertitudes sont toutes indépendantes de notre volonté et de notre action. Il est incorrect de qualifier notre budget 2015 de provisoire. Bien au contraire, il est tout à fait réaliste au vu des éléments dont nous disposons.

Avec près de 6.000 agents, notre Institution est le 2^{ème} employeur de la province de Liège. Ce n'est certainement pas notre objectif en soi mais la résultante d'une réponse à un besoin qui fait notre fierté: assurer des missions de service public au bénéfice de l'ensemble de la population et pour assurer nos métiers de base, ce nombre d'agents est nécessaire et suffisant.

Nous affichons ainsi une grande stabilité en la matière. Il n'y a donc aucune croissance, ni diminution significatives du volume d'emplois ! Et à propos des éléments relevés relativement à l'évolution du nombre de personnel occupé, j'ai interrogé notre Directeur des Ressources humaines. Il me répond que le nombre d'individus occupés et d'équivalents temps plein payés en 2013 et 2014 sont justement révélateurs d'une grande stabilité, dès lors sans augmentation significative qui pourrait nuire à l'équilibre du budget mais aussi, et surtout, sans diminution qui pourrait être la résultante de restructurations. La photographie d'une situation à une date donnée sur deux exercices peut certes aboutir à des différences en ETP payés, peu significatives toutefois, en raison principalement de congés et absences de titulaires d'emplois et de contrats de remplacement. Si l'on prend les données de l'ensemble du personnel, en ce compris le personnel enseignant non subventionné, nous avons bien la confirmation de cet équilibre général, nécessaire à la bonne exécution de nos différentes missions de service public. Ici, j'invite les analystes les plus pointus de notre Assemblée à ne pas sortir de chiffres de leur contexte. Il est bien sûr hors de question de considérer la masse salariale comme une mesure d'ajustement budgétaire.

Nous souhaitons maintenir l'emploi, tout en poursuivant notre plan de nominations à un rythme de près de 140 nominations annuelles. Ceci nous permet d'afficher un taux d'agents statutaires à 62,52%. Ce taux doit apparaître bien idyllique aux yeux des nombreux mandataires communaux qui composent notre Assemblée puisque pour votre information, le taux moyen de nominations dans les communes est de moins de 40% !

En outre, nous pratiquons une concertation sociale responsable avec les diverses organisations syndicales. Nous avons également concrétisé une revalorisation des petits barèmes et assumé la cotisation de responsabilisation qui se chiffre en millions d'euros. Nous poursuivons ainsi de manière pérenne et cohérente notre politique de gestion des ressources humaines. Enfin, aux lecteurs attentifs du rapport de la Cour des Comptes, je rappelle que celle-ci relève dans son rapport que notre province « a établi un plan de mouvement du personnel et d'embauche conformément aux recommandations du ministre de tutelle ».

J'en viens maintenant aux dépenses de fonctionnement et je relève une fois encore, les propos de la Cour des Comptes, voyez qu'il y en a plus qu'un seul qui vérifie maintenant le rapport de la Cour... Elle dit que « l'objectif de stabilisation de la part relative des dépenses de fonctionnement dans le total des dépenses ordinaires, imposé dans la circulaire budgétaire, est

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014

respecté ».

Les dépenses de dette. A ce niveau, je me réfère au même auditeur externe. En effet, la Cour des Comptes, dans un autre rapport sur l'évolution de la situation budgétaire et financière des provinces wallonnes cette fois-ci, souligne très clairement le désendettement de la Province de Liège. Entre 2007 et 2013, la dette globale est ainsi passée de 191 à 138 millions d'€.

Ainsi, elle ne représente que 47% des recettes de l'exercice 2013 alors que la moyenne des autres provinces est de 90% ! Vous avez entendu bien entendu 47% à Liège, 90% ailleurs !

J'en viens maintenant aux recettes. En matière de fiscalité, rappelons que la Province de Liège a supprimé pas moins de 3 taxes en 2012 mais aussi 16 taxes entre 1990 et 2011 ! Elle n'est donc pas porteuse de la « rage taxatoire » que certains voudraient lui attribuer ...

Actuellement, nous nous inscrivons dans le contexte légal mis à notre disposition, même si celui-ci peut paraître imparfait aux yeux de certains, notamment en matière de revenu cadastral.

A propos du souhait de modernisation de l'outil fiscal, je dois rappeler que le Gouvernement wallon précédent, sous la coordination des Ministres ANTOINE au Budget et NOLLET au Logement, avait entamé une réflexion à ce sujet. Elle n'a pu aboutir ! A présent, le nouveau Gouvernement wallon déclare s'attacher à finaliser celle-ci et nous sommes ici en province de Liège évidemment disposée à participer aux débats qui en découleraient mais y participer seulement, décider ce n'est pas l'objet de la Province de Liège. Pour l'heure, la fiscalité actuelle apparaît la moins mauvaise solution pour appliquer le principe de « capacité contributive » qui tient compte de la condition sociale de chaque citoyen.

Me référant au graphique présenté lors de la dernière Commission du Budget, nous pouvons apprécier l'évolution des recettes sur les 4 dernières années. Si nous nous attardons un peu plus sur la recette des Centimes additionnels au précompte immobilier, nous constatons tout simplement une évolution linéaire correspondant à celle du coût de la vie. Nous avons pris nos responsabilités en temps voulu, ce qui nous permet de voir l'avenir avec sérénité. Nous n'en sommes pas moins prudents en assurant un monitoring constant et permanent de notre situation financière.

Pour en finir avec cette problématique fiscale, je dois lourdement constater que les critiques émises n'ont été suivies d'aucun dépôt d'amendement budgétaire et surtout, d'aucune proposition alternative concrète.

Au second rang de nos recettes, figure la dotation du fonds des provinces. Nous ne maîtrisons évidemment pas ce paramètre. Il est intimement lié à l'actualisation des compétences des différentes provinces wallonnes dont la nôtre. Nous devons ainsi nous attendre à une diminution significative du montant octroyé. Je rappelle que le Collège provincial a inscrit le montant transmis par la Région wallonne jusqu'à ordre divergent.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014

Maintenant, les chiffres se traduisent en actions concrètes ou en investissements au profit de l'ensemble de la population de notre province. Certains participent à la requalification de certains sites d'ailleurs.

Sans être exhaustif, je vais citer quelques exemples afférents à nos axes prioritaires. La liste c'est : fourniture de supports pédagogiques et de tablettes, le site de la Maison Erasmus, la poursuite du développement de la Maison de la Formation - les phases II, III et IV), le Pôle de développement culturel à l'Espace Bavière, le Pôle Ballons à Waremme – pas à Sprimont, la venue et c'est tout récent du Tour de France ici en province de Liège en 2015, l'Exposition « Phénix 21, morts et renaissances d'une région industrielle, Liège 1914-2014 », l'optimisation des campagnes de dépistages et de prévention, la rencontre annuelle sur le vieillissement actif et du bien-être des seniors, l'appui renforcé aux circuits courts, la création d'un parking de délestage à l'attention des agents provinciaux, le développement de partenariats européens, la valorisation du tourisme fluvial et du tourisme réceptif et la création de parkings d'écovoiturage en partenariat avec les Villes et Communes, c'est une des actions prévues dans le cadre de la supracommunalité.

Face à ces exemples multiples, j'engage ceux qui prétendent que nous multiplions les effets d'annonces répétés, à dresser avec moi en fin de législature, le bilan de nos réalisations, en conformité avec la Déclaration de politique générale du Collège provincial.

J'affirme déjà qu'ils ne seront pas déçus face aux investissements réalisés dans les domaines de l'enseignement, la culture, les sports, le social et bien sûr la supracommunalité ...

Aujourd'hui comme par le passé, nous pourrons aussi nous réjouir d'avoir pu accueillir en province de Liège, le Tour de France 2015, j'y reviens, 3ème événement mondial après les JO et la Coupe du monde de football. Outre ses évidentes retombées économiques et médiatiques, l'accueil de cette épreuve s'inscrit dans une politique cohérente du soutien au cyclisme, c'était mis en doute, j'y réponds, concrétisée par : la gestion de la piste cycliste d'Ans-Alleur, le sport-études cyclisme proposée à l'IPES de Jemeppe, le pôle de cyclisme en synergie avec la section liégeoise de la Fédération Cycliste Wallonie-Bruxelles et nos aides aux diverses courses cyclistes telles Liège-Bastogne-Liège Espoirs, le Tour de la Province de Liège ou les randonnées cyclotouristes... et pour ceux qui viennent à vélo... nous n'oublierons pas de mentionner ici l'intervention de la Province dans les déplacements domicile-lieu de travail des « collaborateurs-sportifs » qui utilisent la bicyclette pour se rendre au travail. A titre indicatif, entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2014, 87 collaborateurs, enseignants et non enseignants confondus, se sont déclarés et ont « mouliné » un total de 115.612 km !

En conclusion, ce n'est pas mon habitude vous le savez, je ne citerai ni Camus, ni Hugo, ni même Emile Vandervelde ! Je citerai une dernière fois la Cour des Comptes concernant notre projet de budget 2015 et qui, à propos de notre budget 2015, je cite : « La Cour n'a pas identifié de situations de surévaluation de recettes ou de sous-évaluation de dépenses, susceptibles de mettre en péril les équilibres budgétaires. Au contraire, elle relève la prudence de certaines prévisions ». Voici une constatation qui a le mérite d'être claire !

Mais au-delà des chiffres, il y a du concret... et pour répondre aux défis actuels et

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014

préparer les enjeux de demain, la politique provinciale 2015 s'ancrera de manière toujours plus prégnante et concrète dans le quotidien des citoyens et des communes.

En ce sens, l'amélioration des performances de l'administration passe par le renforcement constant des outils qui constituent les supports indispensables de ses actions.

Elément de support parmi les plus essentiels, les ressources humaines de la Province doivent bénéficier d'une gestion qui place l'humain au centre des priorités : Développer un véritable sentiment d'appartenance, Faciliter les évolutions de carrière, Renforcer les capacités de management humain et de communication des cadres moyens et supérieurs, Maintenir une concertation étroite et permanente avec les syndicats, gérer la diversité en fonction de l'âge, du genre, de l'origine ou du handicap sont autant d'outils incontournables pour une gestion efficace des ressources humaines. Ils participent à la création d'un véritable bien-être au travail, vecteur d'amélioration de la performance de tout service au public. A ce titre, le budget 2015, qui acte des dépenses de personnel maîtrisées, permettra bien sûr de continuer à faire en sorte que cette gestion se développe avec la même force et les mêmes ambitions.

Les investissements et nombreux projets développés en matière d'informatique et de gestion des infrastructures notamment, qu'elles soient scolaires, sportives ou culturelles, ont, des effets hybrides. Participant d'une part, directement ou indirectement à l'amélioration de la performance du personnel provincial et d'autre part, au renforcement de la qualité de la relation entre le service public et ses bénéficiaires.

La Note de politique générale et le budget qui la soutient tendent à assurer une transparence des méthodes et des objectifs. Seuls capable de générer les synergies et la confiance entre l'institution provinciale et ses partenaires.

Les plus grandes réussites étant toujours les fruits des actions les plus simples. Il ne s'agit donc pas de révolutionner nos pratiques ou nos actions, au contraire en accentuer sans cesse l'efficacité pour rendre un service qui soit toujours plus en adéquation avec les besoins d'une population qui souffre toujours plus du recul de la solidarité, mais aussi du fossé toujours grandissant entre les riches et les pauvres.

L'obtention ou le maintien d'un emploi de qualité constitue à cet égard, sans aucun doute, un de ces besoins parmi les plus essentiels. La priorité absolue est donc accordée à nos politiques d'enseignement et de formation qui constituent les chemins d'accès les plus sûrs lorsqu'il s'agit de trouver ou de conserver sa place dans le monde du travail. Offrir, dans chacun des secteurs de l'activité provinciale, un service marqué des sceaux de la qualité et de la proximité doit demeurer notre ambition première. Ce n'est qu'à cette condition en effet qu'il est possible de maintenir une égalité entre les citoyens et les territoires de la Province de Liège est absolument indispensable lorsqu'il s'agit d'accéder au bien-être collectif et individuel. Et là, puisque c'est dans les moments les plus sombres qu'on voit le mieux les étoiles, notre ambition est de faire en sorte que nos actions continuent à être vues, connues et reconnues par le plus grand nombre pour l'apport qu'elles procurent dans le quotidien des communes, des associations et des citoyens.

C'est ainsi que nous resterons encore et toujours la Province d'un monde qui change...

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT- Merci M. le Député provincial.

Nous allons maintenant procéder au vote sur les différents documents. Point 2 de l'ordre du jour , Budget provincial 2014 – 4^{ème} série de modifications, je vous rappelle les conclusions de la 5^{ème} Commission qui proposait d'adopter cette résolution par 11 voix pour et 5 abstentions ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution.

(voir procès-verbal officiel).

M. LE PRESIDENT. – Point 3 de l'ordre du jour, Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2014 – 4^{ème} série. La 5^{ème} Commission proposait d'adopter cette résolution par 11 voix pour et 5 abstentions ?

Qui est pour les conclusions de la 5^{ème} Commission ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Le Conseil adopte ladite résolution.

(voir procès-verbal officiel).

M. LE PRESIDENT. - Point 4 de l'ordre du jour, perception des taxes provinciales pour l'année 2015. Pour rappel, la 5^{ème} Commission proposait d'adopter les 7 résolutions par 11 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.

Pouvons-nous passer à un vote global ou à un vote séparé sur ces 7 résolutions ?

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014

Nous allons d'abord voter sur cette proposition de scission. Le groupe ECOLO demande à ce que l'on scinde la perception des taxes provinciales pour l'année 2015, je propose que l'on vote qui est pour, qui est contre cette scission :

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Il n'y a donc pas de scission, on passe au vote globalisé.

M. HODY, Chef de groupe (de son banc). - M. le Président. Nous avons toujours fonctionné de cette manière. Chaque fois qu'une telle demande a été faite, elle a été accordée de droit et par consensus des groupes politiques. Nous travaillons d'ailleurs ensemble à un nouveau règlement de notre Conseil qui va en ce sens.

***** Discussion inaudible *****

M. LE PRESIDENT. – Je fais recommencer le vote...

Qui souhaite un vote séparé ? Le groupe PTB+ et le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Nous passons à présent au vote séparé sur les résolutions n°1 à 6, à savoir :

- 1) Règlement général 2015 relatif à la perception des taxes provinciales.
- 2) Taxe provinciale sur les établissements bancaires pour 2015.
- 3) Taxe provinciale sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage pour 2015.
- 4) Taxe provinciale sur les permis et licences de chasse pour 2015.
- 5) Taxe provinciale sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement pour 2015.
- 6) Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles pour 2015.

Qui est pour les conclusions de la 5^{ème} Commission en ce qui concerne ces 6 documents? Le groupe PTB+, le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014

Le Conseil adopte les 6 résolutions.

Nous allons maintenant voter sur la résolution n°7, à savoir : « Centimes additionnels provinciaux au précompte immobilier pour 2015. »

Qui est pour les conclusions de la 5^{ème} Commission en ce qui concerne ce document ?
Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB+, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution.

(voir procès-verbal officiel).

M. le Président. - Point 5 de l'ordre du jour. Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2015. Pour rappel, la 5^{ème} Commission proposait d'adopter le budget 2015 par 10 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.

Nous allons à présent procéder au vote, par appel nominal.

Je vous demande de répondre OUI, NON ou ABSTENTION à l'appel de votre nom.

Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire. – Je vais commencer par moi-même.

ABAD-PERICK	Myriam	Oui
ALBERT	Isabelle	Oui
BERGEN	Marcel	Non
BREUWER	Alfred	Oui
BRODURE-WILLAIN	Muriel	Oui
CAMPSTEIN	Léon	Oui
CAROTA	Silvana	Non
CLOSE-LECOCQ	Jean-François	Non
CONTENT	Matthieu	Non
CULOT	Fabian	Oui
DEFAYS	Alain	Non

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014

DENIS	André	Oui
DERSELLE	Valérie	Oui
DRION	Dominique	Non
ERLER	Pierre	Non
FERNANDEZ	Miguel	Oui
FIRQUET	Katty	Oui
FLAGOTHIER	Anne-Catherine	Oui
FRESON	Isabelle	Oui
GEORGES	Gérard	Oui
GERARD	André	Non
GILBERT	Christian	Oui
GILLES	André	Oui
GILLON	Jean-Marie	Non
HODY	Marc	Non
JADOT	Jean-Claude	Oui
JADOT	Valérie	Oui
LAURENT	Denise	Oui
LEJEUNE	Luc	Non
LOMBA	Eric	Oui
MAQUINAY	Sandrine	Non
MATHELOT-COLLETTE	Alexandra	Oui
MATHY	Jean	Oui
MAUS	Jennifer	Oui
MESTREZ	Julien	Oui
MEUREAU	Robert	Oui
MEURENS	Jean-Claude	Oui
MICHAUX	Josette	Oui
MONVILLE	Marie	Non
MOTTARD	Paul-Emile	Oui
MOTTARD	Marie-Noëlle	Oui

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014

NANDRIN	Sabine	Oui
NIESSEN	Hans	Non
NIX	Jean-Luc	Oui
OSSEMANN	Alfred	Oui
PIRE	Georges	Oui
PIRMOLIN	Vinciane	Non
RASSAA	Rafik	Non
SOHET	Vinciane	Oui
SPITS	José	Non
STEIN	André	Oui
VALKENERS	Jean-Marie	Oui
YERNA	Marc	Oui
ZACHARIAS	Bernard	Oui
KLENKENBERG	Claude	Oui

(Voir procès-verbal officiel).

M. LE PRESIDENT. - C'est par 38 OUI, 18 NON et 0 ABSTENTION, que le Conseil adopte le budget 2015.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. - Point 6 de l'ordre du jour. Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2014 - 1^{ère} série. Je vous rappelle que votre 5^{ème} commission vous proposait d'adopter ce document par 10 voix pour et 6 abstentions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP et le groupe PTB+.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014

M. LE PRESIDENT. – M. le Gouverneur, Mme la Directrice générale provinciale, Mme et Messieurs les Députés provinciaux, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Nous voici arrivés au terme de la troisième session budgétaire de cette législature. Avant les traditionnels remerciements, je souhaiterais apporter quelques précisions en ce qui concerne le dépôt des amendements budgétaires.

Ayant lu dans la presse, des commentaires sur les amendements budgétaires déposés durant cette session, je tiens à préciser, sans polémiquer, que les amendements budgétaires qui peuvent être pris en compte sont au nombre de trois.

Il me paraît dès lors utile de vous rappeler, pour l'année prochaine, que le dépôt des amendements budgétaires doit répondre à quelques principes : comme toute proposition, un amendement peut être déposé en Commission ou en séance plénière ; il doit être présenté par écrit, signé par son ou ses auteurs et être remis au Président du Conseil provincial ; il se présente sous la forme d'une note qui comporte un exposé des motivations ainsi qu'une proposition formelle d'amendement.

Ces quelques principes rappelés, je me réjouis bien évidemment que le budget 2015 ait été adopté par notre Assemblée et je tiens, en tant que Président du Conseil, à vous adresser quelques remerciements.

Chers collègues, je vous remercie pour votre investissement durant cette session, que ce soit par la rédaction des rapports de Commissions, par des questions, des propositions ou encore le dépôt d'amendements.

Je remercie également tous les services et toutes celles et ceux qui ont contribué de près ou de loin au bon déroulement de nos travaux.

Avant de nous quitter, je vous invite à rejoindre la Salle des Pas perdus afin de partager le traditionnel verre de l'amitié qui marque la fin de nos travaux.

A tous, un grand merci et un bon congé d'automne à celles et ceux qui ont la chance d'avoir quelques jours de congé, je vous souhaite de bonnes vacances !

Merci à toutes et tous !

XIV. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2014, je le déclare approuvé.

XV.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2014

La réunion publique est levée à 16 H 50 '.